

Proja

Programme local
de prévention des déchets
ménagers et assimilés

Actions
2021

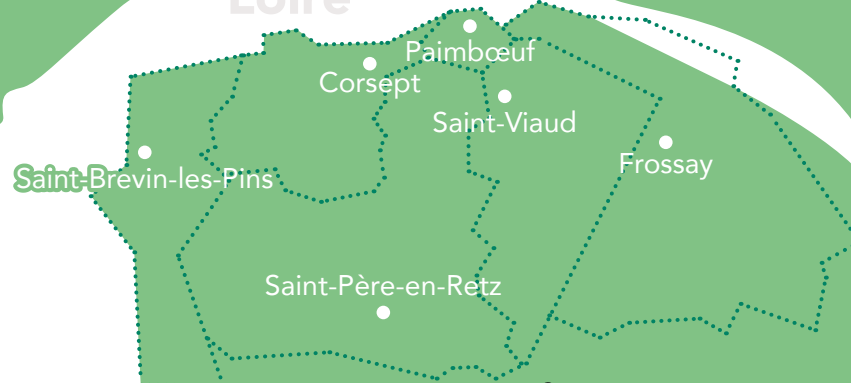


Corsept
Frossay
Paimbœuf
Saint-Brevin-les-Pins
Saint-Père-en-Retz
Saint-Viaud


Sud Estuaire
communauté de communes

LE MEILLEUR DÉCHET
EST CELUI QU'ON NE
PRODUIT PAS.

Loire



Océan
Atlantique



ÉDITO



Yannick Morez

Président de la communauté de communes Sud Estuaire

La prévention des déchets intégrée à notre projet de territoire

« Préserver et valoriser notre environnement et nos ressources » : voilà le premier axe de notre projet de territoire 2020-2026. Que ce soit pour l'eau, l'énergie ou les déchets, les questions environnementales sont au cœur de nos préoccupations. C'est pourquoi le Plan Local de Prévention des Déchets (PLPDMA) fait partie intégrante du projet de territoire.

Ce document rejoint le socle de nos stratégies pour accompagner nos habitants et notre territoire vers la transition écologique et les nouveaux défis sociétaux. Il nous faut agir, ne pas raisonner uniquement sur la collecte et le traitement de nos déchets, mais tout mettre en œuvre pour réduire avant tout leur production.



Sylvie Gautreau

Vice-Présidente déléguée à l'aménagement du territoire et à l'économie circulaire

Suivre et évaluer nos actions en faveur de la réduction des déchets

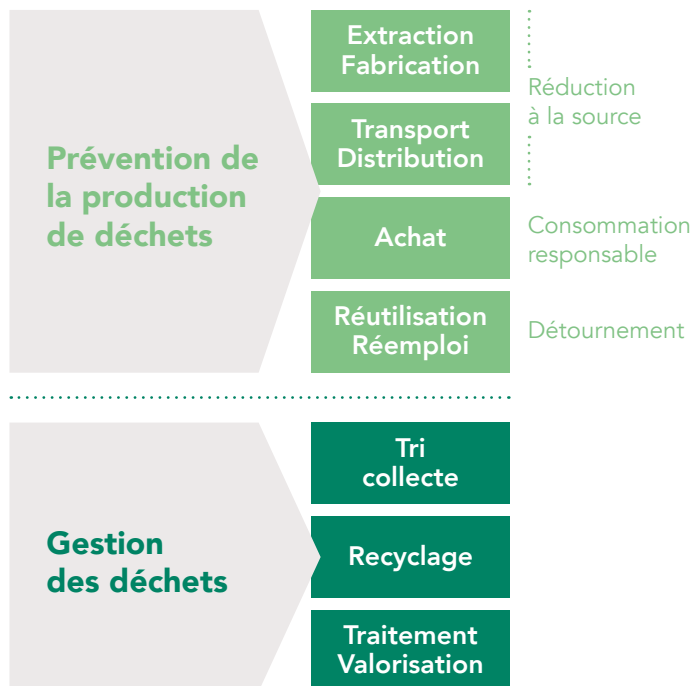
Le Plan Local de Prévention des Déchets a été voté le 20 février 2020 pour une durée de 6 ans. Ce document obligatoire liste nos engagements en faveur de la réduction des déchets sur notre territoire. Sa rédaction a ainsi été l'occasion pour les élus de s'interroger sur les outils et actions à créer pour respecter ces engagements. Ainsi, 6 axes ont été définis et ciblent aussi bien les particuliers que les entreprises et les touristes. Afin de coordonner la mise en œuvre du PLPDMA, un chargé de mission a été recruté à plein temps. De nombreuses actions sont à mener durant ces 6 ans, c'est pourquoi ce document synthétique a pour but de faciliter leur suivi. Nous voyons ainsi que des actions ont déjà été engagées et que chaque geste a son importance dans le domaine de la prévention des déchets.

CONTEXTE ET ENJEUX

QU'EST-CE QUE LA PRÉVENTION DES DÉCHETS ?

La prévention des déchets, introduite dans la loi n°92-646 du 13 juillet 1992, est l'ensemble des actions menées avant qu'un produit ne devienne un déchet et ne soit pris en charge par la collectivité, afin d'en réduire la quantité, la nocivité, ou de le valoriser via le réemploi.

Dans le cycle de vie d'un objet, la prévention intervient donc au niveau de sa conception, fabrication, distribution ou consommation, selon le principe que « **le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas** ».



Abandon définif du produit = un déchet
Prise en charge du déchet par la collectivité

LA PRÉVENTION EST À DIFFÉRENCIER DE LA GESTION DES DÉCHETS,
À SAVOIR LES ÉTAPES DE COLLECTE, TRI, RECYCLAGE ET VALORISATION
D'UN PRODUIT UNE FOIS TRANSFORMÉ EN DÉCHET.



© Bertrand Bechard

QU'EST-CE QU'UN PLPDMA ?

Définition

Un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) détermine, pour une durée de 6 ans, les orientations à prendre sur un territoire afin de répondre aux enjeux nationaux et régionaux en matière de réduction de la production ou nocivité des déchets.

Un PLPDMA comporte obligatoirement et a minima :

- Un état des lieux de la production et gestion des déchets produits sur le territoire,
- Les objectifs de réduction des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA),
- Les mesures à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs,
- La méthode et les modalités d'évaluation et de suivi.



Les déchets ménagers et assimilés (DMA)

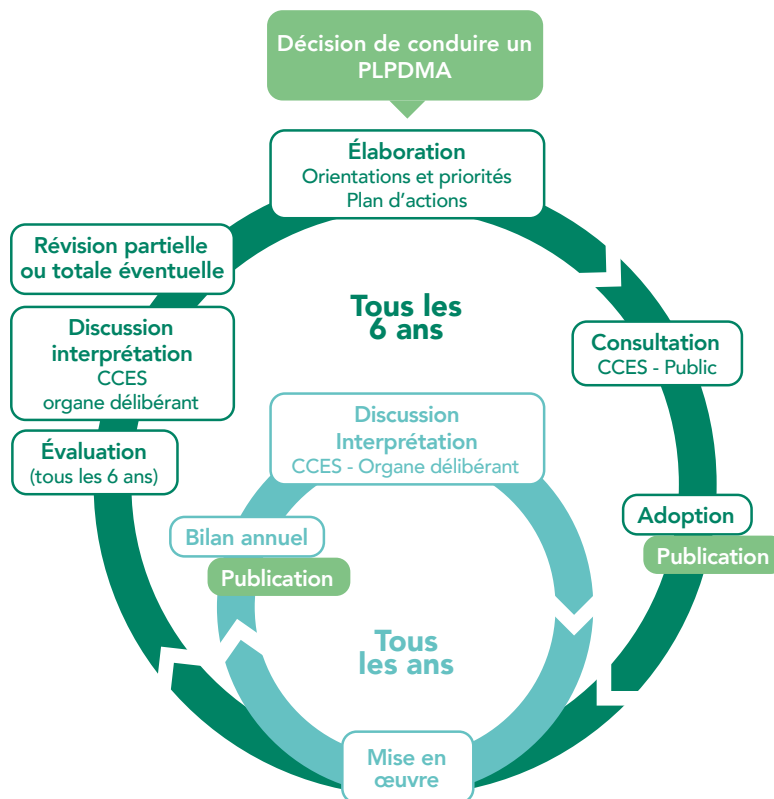
Le champ d'actions de la collectivité se concentre sur ce flux de déchets, composé ainsi :

- Des Ordures Ménagères et Assimilées (OMA) elles-mêmes composées des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) et des déchets recyclables Collectés Séparément (CS)
- Des « déchets occasionnels » principalement collectés en déchèteries : tout venant, déchets verts, cartons, ferraille, bois, gravats, déchets dangereux...
- Des « déchets assimilés » produits par les activités économiques mais collectés par le service public en mélange avec les ordures ménagères ou les déchets occasionnels.

Le PLPDMA de la Communauté de Communes Sud Estuaire a été approuvé le 20 février 2020.

Gouvernance

Une Commission Consultative de l'Élaboration et du Suivi (CCES) est chargée d'identifier et de conduire les principales actions à mettre en œuvre dans le cadre du PLPDMA, en consultant notamment les habitants et acteurs du territoire. C'est aussi la CCES qui réalise le bilan annuel du programme local de prévention ainsi que sa révision tous les 6 ans.



LES ÉTAPES D'ÉLABORATION ET DE CONDUITE D'UN PLPDMA

(SOURCE : ADEME, 2018)

PARTICULARITÉS DU TERRITOIRE

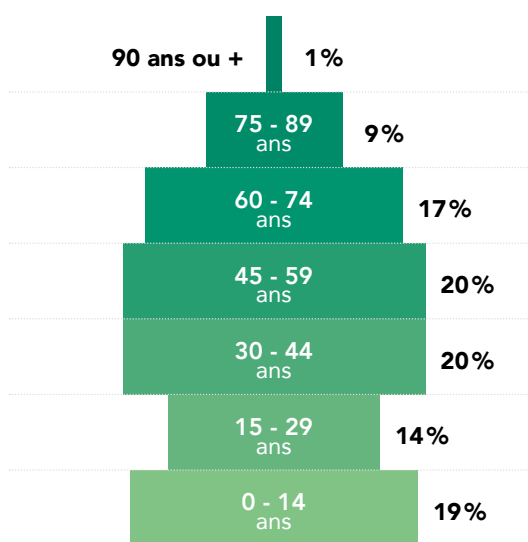
Les actions mises en place dans le cadre du PLPDMA devront prendre en compte le caractère itinérant d'une partie de la population (résidences secondaires et touristes surtout sur la commune littorale) afin qu'elles soient adaptées. Les différentes typologies d'habitat seront également à prendre en considération, notamment pour les problématiques liées au compostage des biodéchets.

DÉMOGRAPHIE ET HABITAT

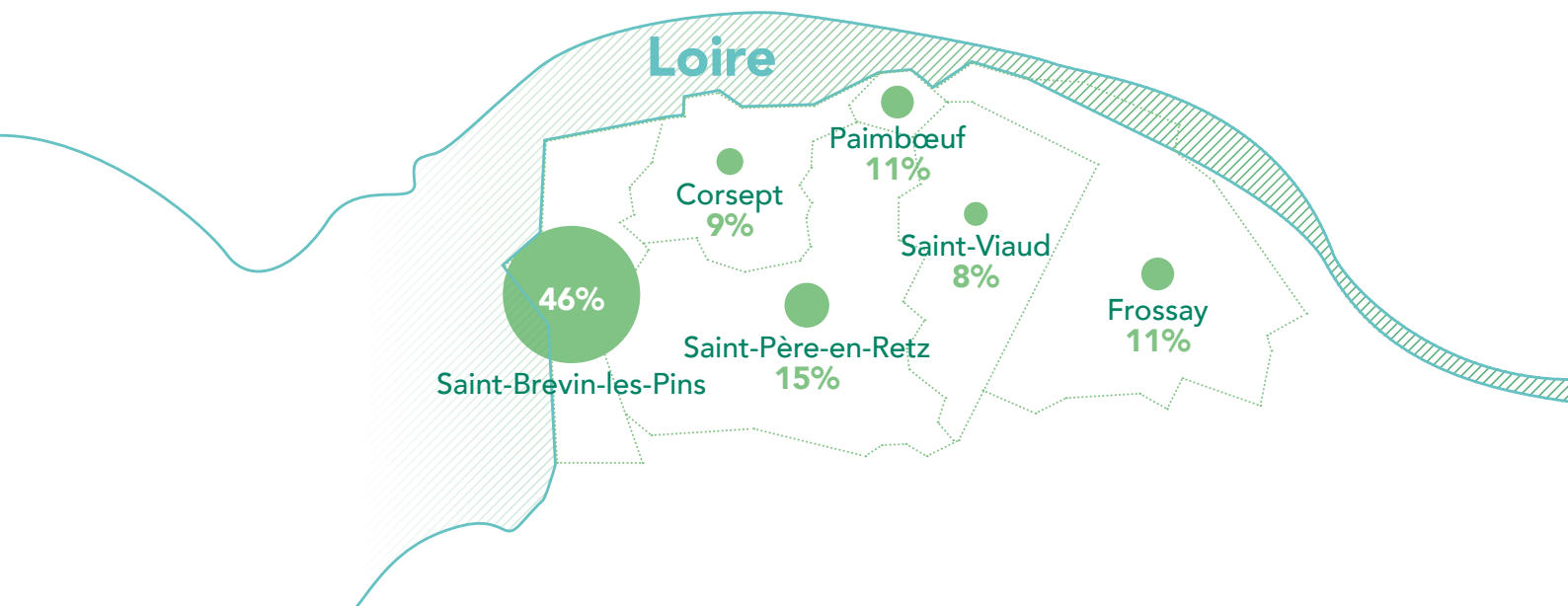
- La croissance démographique du territoire est soutenue : elle a augmenté de 9 % entre 2010 et 2017.
 - Avec 23 % de résidences secondaires (dont 40 % sur Saint-Brevin-les-Pins), le territoire dispose d'une forte affluence touristique.
 - La population du territoire est plutôt jeune avec 53 % de la population ayant moins de 45 ans. On note tout de même une forte représentativité des retraités.
- Au même titre que la population, le nombre de logements augmente sur le territoire, avec +2,1 % entre 2015 et 2017. La typologie d'habitat y est principalement pavillonnaire (82 %) et l'habitat collectif est majoritairement sur les communes de Paimbœuf et de Saint-Brevin-les-Pins.



ÂGE DE LA POPULATION



POPULATION TOTALE EN 2017



UNE DENSITÉ DE POPULATION FLUCTUANTE

- Le territoire compte **29 755** habitants permanents en 2017. La population peut atteindre 60 000 habitants en période estivale.
- La densité de population est très hétérogène sur le territoire, et est principalement concentrée sur le littoral puisque 46% de la population est localisée à Saint-Brevin-les-Pins.



Ppm
Lda
Actions
2021



UN PROGRAMME D' ACTIONS PLURI-ANNUEL

L'objectif du PLPDMA est de réduire les quantités de déchets de 10% entre 2010 et 2025, soit -160 kg/an/habitant.



DES PROGRÈS ENCOURAGEANTS

Porte-à-porte

Entre 2010 et 2021, la nature des déchets collectés en porte-à-porte a évolué dans le bon sens :

- -14% d'ordures ménagères (soit -773 tonnes)
- +50% de tri sélectif (soit +620 tonnes)

Ces résultats semblent indiquer que les habitants ont bien assimilé les consignes de tri.

Mais **le tri sélectif n'est pas une solution de réduction des déchets** : la prévention et l'utilisation du vrac sont à développer.

Déchèteries

Les tonnages collectés en déchèteries progressent chaque année, et notamment sur des types de déchets coûteux pour la collectivité.

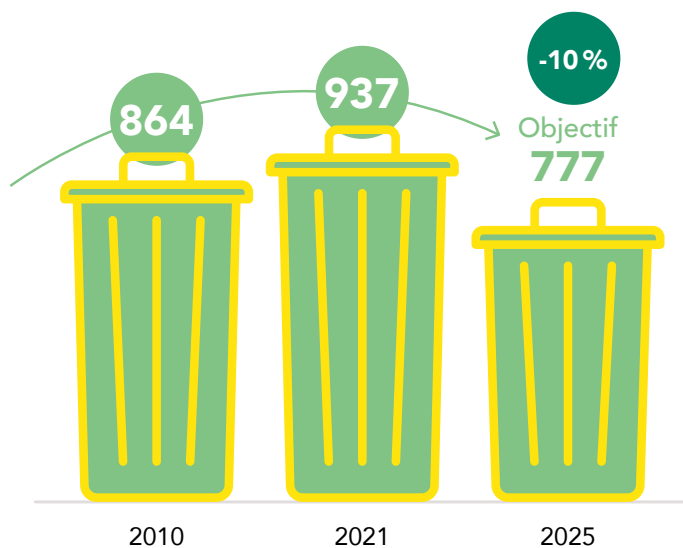
- +34% de déchets verts (soit +1296 tonnes) entre 2010 et 2021
- +23% de tout venant (soit +783 tonnes)
- +22% de gravats (soit +820 tonnes)

DES PISTES D'AMÉLIORATION

Déchèteries

- Dès 2023 seront mis en place des **contrôles d'accès** à la déchèterie de Saint-Brevin-les-Pins, qui seront ensuite étendus aux autres déchèteries. Le but est de dissuader les apports de collectivités voisines à la CCSE.
- Les **campagnes de broyage** sont à multiplier afin de réduire les déchets verts.
- Les actions de **sensibilisation au tri** et la **création d'une matériauthèque** (voir page 15) sont des leviers pour diminuer les apports de tout-venant, catégorie de déchets la plus chère à traiter.

KILOS DE DÉCHETS PRODUITS PAR AN
ET PAR HABITANT



CALENDRIER PRÉVISIONNEL DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS

	2020	2021	2022	2023	2024	2025						
	S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7	S8	S9	S10	S11	S12
Axe 1 Eco-exemplarité de la CCSE et des communes												
Former et sensibiliser les élus et agents aux bonnes pratiques	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Co-construire et diffuser des outils pratiques	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Axe 2 Encourager la réduction des déchets verts et la gestion de proximité des biodéchets												
Développer le compostage individuel et partagé	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Encourager le développement de pratiques alternatives à la production des déchets verts (paillage, mulching, broyage)	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Impulser et essaimer les bonnes pratiques auprès des entreprises et services techniques	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Axe 3 Sensibiliser les ménages aux pratiques éco-responsables												
Déployer le dispositif Stop Pub	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Sensibiliser à la lutte contre le gaspillage alimentaire	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Diffuser les outils de bonnes pratiques	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Axe 4 Promouvoir le tourisme éco-responsable												
Mobiliser les acteurs du tourisme autour de la prévention des déchets	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Accompagner le développement d'évènements éco-responsables	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Axe 5 Impulser et essaimer les bonnes pratiques auprès des entreprises												
Déployer des outils et actions de communication en faveur de la prévention des déchets	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Organiser des temps d'échanges et de mise en réseau des acteurs	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Mettre en place des opérations témoins / appels à projets	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Axe 6 Développer le circuit du réemploi et structurer un réseau d'acteurs												
Accompagner et initier les pratiques du réemploi	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Consolider et soutenir la filière du réemploi présente sur le territoire	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●

Un suivi de ce programme réalisé par la Commission consultative de l'élaboration et du suivi (CCES). Retrouvez en pages suivantes les actions réalisées en 2021.

NOS PARTENAIRES

Pour la mise en œuvre du PLPDMA

Le Réservoir

Du nom de la ressourcerie et de l'association qui la gère. Collecte, revalorise et revend à bas prix des objets sinon destinés aux déchèteries.

www.le-reservoir.org

Retz'Activités

L'association crée et gère toute activité et tout dispositif aidant les personnes à améliorer leur vie quotidienne, à reprendre confiance en elles et à améliorer leurs relations avec leur environnement.

www.retzactivites.net

Trivalis

Trivalis est le syndicat départemental de Vendée qui traite les déchets de la CCSE issus des bacs jaunes.

www.trivalis.fr



AXE 1

ÉCO-EXEMPLARITÉ DE LA CCSE ET DES COMMUNES

CO-CONSTRUIRE ET DIFFUSER DES OUTILS PRATIQUES

Action en projet

Organisation de visites pédagogiques de l'éco-centre durant les 1^{er} et 2^e trimestres 2022 pour l'ensemble des services communaux et élus.

État des lieux des bonnes pratiques de tri au sein des mairies.

Des visites de l'éco-centre peuvent être organisées sur demande pour des groupes de 10 à 18 personnes. Pour plus d'infos, contacter le service environnement.



© Baloon Photo

ENCOURAGER LA RÉDUCTION DES DÉCHETS VERTS ET LA GESTION DE PROXIMITÉ DES BIODÉCHETS

DÉVELOPPER LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL ET PARTAGÉ

Action en **cours**

Lancée en juin 2020, l'opération de vente de composteurs à tarif préférentiel auprès des particuliers a permis d'en distribuer 930. L'opération est en pause en raison d'une pénurie des matières premières impactant le fabricant.

Mise en place de composteurs partagés ou collectifs à venir.



DÉVELOPPER LES PRATIQUES ALTERNATIVES À LA PRODUCTION DES DÉCHETS VERTS (PAILLAGE, MULCHING, BROYAGE)

Action **démarrée**

2 opérations de broyage organisées à destination des particuliers à la déchèterie de Saint-Brevin-les-Pins :

- 20 novembre 2021 : broyage de branchages. 10 m³ broyés
- Du 3 au 15 janvier 2022 : broyage de sapins de Noël sur les 4 déchèteries. Puis, mise en libre-service du broyat obtenu du 17 janvier au 9 février. 25 m³ broyés



Ppm
L'da
Actions
2021



Distribution de composteurs

SENSIBILISER LES MÉNAGES AUX PRATIQUES ÉCO-RESPONSABLES



DÉPLOYER LE DISPOSITIF STOP PUB

Action en **cours**

950 Stop pub distribués depuis le mois de mai 2021.
Au 1^{er} septembre 2021 : 2 643 boîtes dotées d'un Stop pub. Rappelons que l'objectif quantitatif du PLPDMA est de sensibiliser 2 000 foyers supplémentaires entre 2020 et 2025, c'est donc très encourageant pour la suite.

SENSIBILISER À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Action en **cours**

En mai et juin : organisation de pesées des restes alimentaires au sein des restaurants scolaires de Saint-Brevin-les-Pins et de Saint-Père-en-Retz. Les restes des assiettes représentent 36 g de déchets par élève et par repas contre 66 g à St-Père-en-Retz (la moyenne nationale est de 70g). À Saint-Brevin-les-Pins, les repas préparés mais non servis représentent 35 g par convive et par repas. À Saint-Père-en-Retz, ce chiffre est à 41 g.

Travail en cours au sein des autres communes.

Des mesures ont par exemple été adoptées par la commune de Saint-Père-en-Retz : découverte du goût, réduction des déchets en plastique, recrutement de deux personnes en service civique ayant pour mission de sensibiliser les enfants au gaspillage alimentaire durant l'année scolaire.

DIFFUSER LES OUTILS DE BONNES PRATIQUES

Action en **cours**

Deux ateliers en octobre 2021 :

- Un atelier fabrication de lessive et de produits nettoyants à l'épicerie brévineoise Retz'Aunée : 14 participants
- Un atelier fabrication de lessive et de produits nettoyant à Paimboeuf : 6 participants

Un atelier en novembre 2021 pour apprendre à confectionner ses propres emballages de cadeaux organisé par Retz'Activités : 12 participants



PROMOUVOIR LE TOURISME ÉCO-RESPONSABLE

MOBILISER LES ACTEURS DU TOURISME AUTOUR DE LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

Action démarrée

Pour 13 campings recensés sur le territoire, 8 ont accepté d'échanger sur leur gestion des déchets durant une visite de leur site.

Des efforts sont à poursuivre pour un tourisme plus responsable.



ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT D'ÉVÉNEMENTS ÉCO-RESPONSABLES

Action en cours

1 000 gobelets à l'effigie de la mouette t'rieuse mis gratuitement à la disposition des associations et professionnels lors de leurs événements. Une consigne de 1 € par gobelet non restitué est appliquée.

1 070 gobelets ont ainsi été prêtés en 2021, malgré l'annulation de nombreux événements. Par exemple, 170 gobelets ont été prêtés lors des stages de football Jean Vincent cet été à Saint-Brevin-les-Pins.



IMPULSER ET ESSAIMER LES BONNES PRATIQUES AUPRÈS DES ENTREPRISES

Cet axe du PLPDMA vise à engager notre territoire dans une logique d'Écologie Industrielle et Territoriale (EIT), qui consiste à considérer les déchets générés par certaines entreprises comme des ressources exploitables par d'autres. Cette optimisation des ressources s'appuie par définition sur l'implication, la rencontre et le travail en synergie de plusieurs acteurs du territoire.

DÉPLOYER DES OUTILS ET ACTIONS DE COMMUNICATION EN FAVEUR DE LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

Action démarrée

Le service développement économique a lancé pour le territoire la déclinaison locale de « Solutions Partage », la plateforme d'échanges entre entreprises créée par la Région. Cette plateforme en ligne permet aux entreprises de déclarer leur besoin ou leur offre afin de trouver d'autres acteurs pouvant y répondre.

ORGANISER DES TEMPS D'ÉCHANGES ET DE MISE EN RÉSEAU DES ACTEURS

Action à venir

En début 2022, un état des lieux sera mené sur les flux de matières entrants et sortants des entreprises du territoire, ainsi que sur leurs besoins matériels et humains, afin de trouver des points de croisements entre elles.

solutions-partage-paysdelaloire.fr/cc-sudestuaire/



DÉVELOPPER LE CIRCUIT DE RÉEMPLOI ET STRUCTURER UN RÉSEAU D'ACTEURS

La filière locale du réemploi s'appuie sur les associations de réparation Vélo pour tous et Place au Vélo, et sur la ressourcerie « Le Réservoir », nouveau nom de l'atelier du Retz'emploi de Saint-Brevin-les-Pins.



CONSOLIDER ET SOUTENIR LA FILIÈRE DU RÉEMPLOI PRÉSENTE SUR LE TERRITOIRE

Action à venir

Agrandissement du Réservoir, le nouveau nom de la ressourcerie de Saint-Brevin-les-Pins :

- 5 à 7 tonnes par mois de déchets détournés
- Subvention de fonctionnement accordée chaque année. Montant 2022 : 24 000€
- Projet d'ouverture d'une matériauthèque au sein de la ressourcerie. Objectif : revendre à faible coût les matériaux et outillages qui étaient destinés à être jetés par les professionnels.
- Association Vélo pour Tous accompagnée par le CSC Mireille Moyon : collecte et réparation de vélos destinés à être jetés en déchèteries



Ppm
L'da
Actions
2021



Conception
Second Regard

Impression
Offset 5

**REJOIGNEZ-NOUS
SUR NOS RÉSEAUX !**

www.cc-sudestuaire.fr

 [ccsudestuaire](#)

 [sudestuaireenvironnement](#)



Sud Estuaire
communauté de communes

